

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ADONNEMENTS Roubaix-Tourcoing: Trois mois 12.00 Six mois 26.00 Un an 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSTRUCTIONS: Annonces: la ligne... Réclamations... Faits divers...

R POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, 3 NOVEMBRE, 1879

BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE 1879

Cours à terme de 1 h. 1/2 m. suivant dépêche télégraphique de M. Nicolas Cordier, banquier, 6, rue Chausse, Paris.

Table with columns: VALEURS, COURS du jour, COURS précéd. Rows include Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Banque de Paris, etc.

Pour copie conforme: JULES FRÉRE, Agent général de la Banque Nicolas Cordier.

Au moment où nous mettons sous presse le cours des valeurs ne nous est pas encore parvenu.

Table with columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 31 OCT., 30 OCT. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, etc.

Service particulier 3 NOV., 31 OCT. Rows include Banque de France, Société générale, etc.

Table with columns: DÉPÊCHES COMMERCIALES, New-York, 3 novembre. Rows include Change sur Londres, Café good fair, etc.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cr., représentés à Raubaix par M. Bulteau-Grympeuxz.

VENTES 600 balles. Marché calme. Liverpool, 2 novembre. Ventes 10,000 b. plus offert.

BULLETIN DU JOUR

L'évêque d'Angers vient de prononcer l'oraison funèbre du général Lamoricière. La République Française ne la trouve pas à son goût...

« Ah! vous vous imaginez que votre discours, dit-elle, parce que vous l'avez prononcé en costume épiscopal et au milieu d'une église, doit jouir des immunités accordées aux prédicateurs qui cherchent à édifier les âmes? »

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 4 NOVEMBRE - 49 -

NEVEU DU CHANOINE PREMIÈRE PARTIE

Malgré tout, il y avait deux hommes en lui: le Claude d'autrefois, et le Claude d'aujourd'hui. Le second railait impitoyablement le premier, quand, par hasard, un mouvement prime-sautier le faisait reparaitre.

pas vu même un orateur y déclarer qu'il ne comptait que sur la force pour détrôner la bourgeoisie exploitante? Un autre n'a-t-il pas fait franchement appel à la révolution sociale, comme au seul moyen pratique d'arriver à la réalisation du collectivisme?...

M. VALENTIN

M. Valentin, député républicain du Rhône, est mort vendredi soir, à Paris. Il a succombé subitement, à six heures, à la rupture d'un anévrysme. Sa domestique en rentrant le trouva étendu à terre et inanimé.

« M. Valentin s'engagea à l'âge de dix-sept ans dans l'infanterie et arriva en 1850 à être sous-lieutenant au 6^e bataillon de chasseurs à pied. C'est à cette époque qu'il fut élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative. Il siégea à l'extrême gauche. Peu de temps après, M. Valentin eut un duel avec un membre de la famille Bonaparte, le comte Clary, député comme lui. M. Valentin eut la cuisse traversée dans cette rencontre. »

« Au 2 décembre, M. Valentin, arrêté, fut incarcéré à Mazas. Remis en liberté, il fut exilé et se rendit en Belgique; mais il dut bientôt abandonner ce pays, ayant été expulsé. M. Valentin se rendit d'abord en Irlande, puis en Angleterre, où il fut appelé à la chaire d'histoire militaire à l'école d'application de génie et de l'artillerie de Woolwich. Il conserva ce poste jusqu'en 1870. »

« En 1873, il fut élu député à l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Oise et siégea dans les rangs de l'Union républicaine. Au 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Rhône, et siégea depuis ce jour dans les rangs de la gauche républicaine. M. Valentin habitait Versailles depuis près de huit ans. Il y a quelques jours, il était venu résider à Paris, 43, rue de Madame, en prévision du retour du Parlement dans la capitale. C'est là qu'il a succombé. »

CONGRÈS OUVRIER DE MARSEILLE

Le citoyen Delortrie est élu président à l'unanimité.

L'appel nominal ayant eu lieu et le procès-verbal étant adopté, le citoyen Fauché, de Paris, demanda que le Congrès passe à l'ordre du jour relativement à la protestation des patrons de Lille contre le citoyen Delortrie, de l'honorabilité duquel le Congrès ne doute pas.

La séance d'aujourd'hui est une séance de résolutions. Le citoyen Hubertine Aucié, de Paris, rapporteur, sur la question de la femme, la première inscrite à l'ordre du jour, demanda au Congrès d'émettre un vœu tendant à ce que l'éducation civique de la femme devienne l'objet d'une attention particulière de la part des hommes; à leur admission dans les réunions d'hommes, dans les cercles d'études, dans les comités sociaux, et électoraux où elles auront voix délibérative; à la reconnaissance aux femmes des mêmes droits politiques que ceux dont jouissent les hommes; à la suppression des couvents, véritable refuge offert à la paresse et à la démolition; à la suppression des prisons, instrument de répression honteux. Il faut moraliser, et non punir — à la liberté d'action pour les femmes; enfin, à ce que les devoirs inhérents à la maternité soient remplis par la mère seule.

Après une discussion longue et animée, les conclusions sont adoptées à la presque unanimité.

Sur la deuxième question, celle des chambres syndicales, le citoyen Dauthier, de Paris, rapporteur proposa la surveillance des contrats et des engagements des apprentis, l'intervention conciliatrice des chambres pour éviter les grèves, l'arbitrage par différents industriels; à la formation d'une caisse de prévoyance pour chômage, maladie et retraite de vieillesse; enfin, pour le travail, l'abrogation des lois des 14 et 17 juin 1791, du 10 avril 1834, des articles 291, 292, 294 du Code pénal du décret du 23 mars 1852, et enfin l'abrogation complète de toutes les lois restrictives et oppressives.

Les conclusions sont adoptées.

La troisième question est relative aux associations ouvrières. Le citoyen Sibilla, rapporteur, proposa d'accepter les sociétés des chambres syndicales au même titre que les autres genres d'association, dans le seul but d'arriver le plus vite possible à une solution du problème social, par l'agitation révolutionnaire la plus active.

Ces propositions sont adoptées à la presque unanimité.

La quatrième question porte sur l'enseignement et l'apprentissage. Le citoyen Yler, rapporteur, conclut à l'instruction civile, gratuite et obligatoire; aux fournitures scolaires par l'Etat; à la suppression de l'enseignement religieux; à l'établissement d'écoles professionnelles dans toutes les communes de 3,000 habitants.

Après une discussion et divers amendements, les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

Cinquième question: Salariat. Le citoyen Bernard, de Grenoble, rapporteur, proposa l'électorat des conseils de prud'hommes basé sur la liste électorale politique; les conseils de prud'hommes élus d'ouvriers, et le maintien des grèves, seule arme pour résister aux exigences du capital.

Le rapporteur demanda aux travailleurs de se soutenir mutuellement dans le conflit, et de ne pas se laisser séduire par les offres mis directement entre les mains de ceux qui font produire; il veut l'organisation des travailleurs corporativement par groupe.

Ces conclusions sont adoptées après l'adjonction d'un article additionnel, tendant à la suppression de la voix prépondérante accordée au président du conseil des prud'hommes.

Sixième question: représentation du prolétariat dans les corps élus. Le citoyen Lombard, de Marseille, rapporteur, conclut à la séparation du prolétariat et de la bourgeoisie; à la formation d'un grand parti ouvrier; à la représentation directe du prolétariat dans tous les corps élus, partout où il y a des nouveaux élus; à la durée du mandat aussi courte que possible; à la rétribution de toutes les fonctions électives; à la nécessité de la presse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Septième question est relative à la propriété. Le citoyen Moutou, de Marseille, rapporteur, demanda d'adopter le vœu que les sols, sous-sols, instrument de travail et instruments de production soient collectivement à tous et rendus inaliénables par la société, à qui ils doivent revenir; à la formation d'un parti ouvrier dont l'organisation doit se faire par la fédération des chambres syndicales et des groupes d'étu-

des sociales; la consommation de la production. Plusieurs délégués discutent ces propositions, repoussant la propriété collective.

Le citoyen Finance, de Paris, notamment, soutient un amendement demandant la propriété individuelle.

À la suite d'une discussion violente, l'amendement Finance est rejeté, par 50 voix contre 26.

Le rapport du citoyen Muttet est adopté, à l'unanimité moins 10 voix.

La huitième question est relative à l'impôt sur la rente. Le citoyen Salomon, rapporteur, conclut à l'abolition de l'impôt sur la rente et de tous les privilèges et monopoles. Un amendement tendant à l'établissement d'un impôt unique proportionnel est repoussé. Les conclusions du rapport sont adoptées.

La neuvième question est relative au libre-échange et à la protection. Le citoyen Salomon, rapporteur, considérant que le libre-échange et la protection n'offrent aucun avantage au prolétariat invite le Congrès à passer à l'ordre du jour.

Après le rejet d'une contre-proposition, en faveur de la protection, ces conclusions sont adoptées.

La dixième question, qui est la question sociale, n'est pas rapportée, comme étant la conclusion des travaux du Congrès. Vient ensuite une longue et vive discussion sur le rapport fait au nom de l'organisation d'un prochain Congrès par le citoyen Chiquin, de Paris, et demandant que le prochain Congrès se réunisse à Genève pour solidariser les travailleurs internationaux.

Le Congrès décide que la quatrième session se tiendra au Havre, en septembre 1880 et que six congrès régionaux auront lieu en mai 1880.

Le citoyen Lefèvre, de Douai, propose au Congrès de sommer les députés de voter l'amnistie plénière le plus tôt possible. La proposition est adoptée au cri de: Vive l'amnistie plénière! Vive la République démocratique et sociale!

Sur la demande du citoyen Fournière, de Paris, le Congrès décide l'impression à un grand nombre d'exemplaires de la déclaration de collectivistes révolutionnaires, dans la séance de jeudi et portant 61 signatures.

Après le règlement de question d'ordre matériel, la session est déclarée close. Le président lève la séance à une heure dix.

L'Assemblée se sépare au cri de: Vive la République démocratique et sociale! Vive l'amnistie plénière!

La Chambre des députés

Les travaux entrepris au Palais-Bourbon en vue de la rentrée de la Chambre, à Paris, touchent à leur terme, soit trois de plus qu'il y avait prévu.

L'architecte, M. de Jolly, veut la mettre la dernière main à leur œuvre. Avant que M. Gambetta parût pour le château des Grésus, M. de Jolly lui avait promis que le Palais serait prêt pour le 3 novembre. Le matin même M. Gambetta est rentré à Paris, il s'est rendu auprès de lui, et il lui a répété: « Le Palais sera prêt pour le 3 novembre. » Il veut tenir sa parole, comme il l'a tenu en 1873, lorsqu'il a fait sortir de terre, en quelques mois, la nouvelle salle de Versailles.

Les pièces destinées au service de la présidence et de la questure, ainsi que les bureaux affectés au service intérieur de la Chambre, sont achevés depuis plus d'un mois, et le personnel est installé.

M. de Jolly ne s'est pas contenté de faire remettre à neuf les salles qui sont à l'usage des députés. Il a opéré des changements considérables dans la distribution intérieure du Palais. Il a créé de nouveaux accès; il a ouvert de nouveaux couloirs; il a construit de nouveaux escaliers. Les journalistes, par exemple, auront non-seulement une entrée spéciale; ils auront aussi un escalier spécial pour se rendre à leur tribune et communiquer avec les députés.

Malheureusement sous d'autres rapports, M. de Jolly, malgré la bonne volonté dont il a toujours fait preuve envers la presse, n'a pu traiter les journalistes aussi largement qu'il le désirait. Il ne lui a été possible de disposer pour eux, à l'étage des tribunes, que d'une salle de travail très-petite, creusée à son milieu par une cage d'escalier entourée d'une balustrade circulaire. Des pupitres seront fixés sur cette

balustrade et les journalistes devront travailler debout, obligés de se déranter à tout instant pour livrer passage à leurs confrères; car, entre les pupitres et les murs, il n'y aura place que pour une seule personne.

Un autre inconvénient n'est pas moins frappant. Le bureau de la Chambre a décidé qu'il serait pas créé de station télégraphique à l'intérieur même du Palais. Les journalistes devront se servir de la station qui est rue de Bourgogne, c'est-à-dire à l'Est; tandis que les salles qui leur sont réservées sont à l'Ouest, conséquemment à l'extrémité opposée du bâtiment. Pour se rendre personnellement au télégraphe, et cela leur est souvent nécessaire, ils devront sortir, traverser la cour donnant sur le quai, suivre la façade qui a vue sur la Seine et remonter la rue de Bourgogne; ou bien encore, traverser un corridor de service, sortir dans la cour de la rue de l'Université, traverser cette cour et pénétrer dans le bureau télégraphique par une entrée qui sera pratiquée sur cette cour. Ils n'auront pas d'autre accès au bureau télégraphique, puisqu'ils ne seront pas admis dans la salle de la buvette, la salle des conférences et les autres pièces qu'il leur faudrait traverser pour gagner, sans sortir, comme les députés pourront le faire, le bureau télégraphique. Il est question d'organiser un service de plantons pour recevoir les dépêches des journalistes et les porter au bureau télégraphique.

La salle actuelle, construite pour remplacer l'ancienne salle des Cinq-Cents, qui menaçait ruine, fut, on s'en souvient, commencée en 1828, sur les plans du père de M. de Jolly, et fut achevée en 1832. Elle n'est pas suffisante et elle n'est pas bien disposée par le mouvement considérable dont nos assemblées parlementaires sont devenues le centre depuis l'introduction du suffrage universel et l'avènement de la République. Mais, si les difficultés qui résultent de cette insuffisance et de cette mauvaise distribution originale sont grandes, elles ne sont pas insurmontables au double point de vue qui vient d'être signalé. Il est certainement possible de mieux faire.

M. de Jolly a opéré des prodiges pour augmenter le nombre des places destinées au public dans la salle des séances. Il y avait, sous l'Empire, 483 places pour le public. M. de Jolly, en commençant les travaux, a promis d'en porter le nombre de 483 à 583, et, finalement, il est parvenu à donner 704, soit 121 places de plus qu'il n'avait promis, et 221 de plus qu'il n'en avait sous l'Empire. Aux galeries, il a fait installer quatre rangs de banquettes au lieu de trois, et aux tribunes, trois au lieu de deux. Il a aussi obtenu en plus 28 places pour le Corps diplomatique qui n'avait pas de tribune spéciale sous l'Empire.

Sous la monarchie de juillet, la presse avait 18 places; on lui en attribua 38 en 1848. Elle sera maintenant appelée à disposer de 99 places, soit trois de plus qu'à Versailles. Ces 99 places seront ainsi réparties: presse étrangère, 15; presse de province, 48; presse de Paris, 30; rédacteurs en chef, 16.

Les rédacteurs en chef des journaux de province ont demandé par l'organe de leur syndicat, qu'il leur fût attribué, comme à leurs confrères de Paris, une tribune spéciale, afin qu'il leur soit loisible, lorsqu'ils viennent dans la capitale, d'assister aux délibérations dont ils entretiennent chaque jour leurs lecteurs. Cette demande est trop juste pour ne pas recevoir un bon accueil de la part du bureau.

Le nombre des places réservées à la presse de province n'a pas été accru. Pourtant, il serait également juste, comme le réclame le syndicat, que ce nombre, qui était de 24, il y a dix ans, fût augmenté dans la proportion où on a augmenté (de 40 à 66) le nombre des places réservées à la presse de Paris. La presse étrangère a été mieux partagée, puisque le nombre des places réservées à ses représentants, a été élevé dans la proportion de 25 %.

Les journalistes ne feront pas, comme dans les deux salles de Versailles, face à la tribune et au président. Au lieu d'occuper la partie du milieu des tribunes réservées au public, ils en occuperont une extrémité, celle qui est située au-dessus des bancs des députés de la gauche.

La tribune de l'Empire, qui avait été construite avec l'acajou des anciens bureaux des commissaires du gouvernement, et à laquelle Louis Ulbach trouvait des faux airs de comptoir, a été laissée à Versailles. A la place qu'elle occupait s'élève la fière tribune des Cinq-Cents, sculptée en plein marbre

présence d'un critique. — Peuh! fit-il.

Mais au bout de cinq minutes il avait repris sa lettre et il s'oublia si bien à en mériter les quatre lignes, qu'il ne se souvint plus du tout de la troisième enveloppe; elle resta entre un catalogue et un prospectus de vin de Bordeaux.

Le lendemain le jeune avoué, flanqué de Demolombe et de Sirey, travailla depuis six heures à son bureau, lorsque le dîner de son oncle accompagné du tuteur familial de sa grosse cage se firent entendre au fond de l'escalier.

— Toujours le même, tu vas manquer M. Sirey! cria de loin le chanoine avec une rusquerie grondeuse adorable, quand on ouvrait les trésors de tendresse qu'elle dissimulait.

Il se mit à grommeler son neveu. — D'ailleurs, je te l'ai répété cent fois, cette habitude de la dernière messe le dimanche est peu chrétienne... une messe de mondains, où on reconte plus de dissipation que de recueillement.

— Eh bien, mon bon oncle, désormais j'irai à l'heure qui vous plaira. Et d'un bond, dont l'impétuosité renversa Sirey et Demolombe, il sauta au cou du vieux prêtre, et le regardant de bas en haut, la tête appuyée à sa large poitrine: — J'ai bien plaisir d'être dans une sorte de coquetterie de femme.

— Allons... laissez-moi, pas d'enfantillage... oui, je crois ce n'est pas mal... on en a parlé hier soir à l'évêché. Et c'était vraiment chose risible et touchante que les bégayements et les efforts

de bon chanoine pour dissimuler l'orgueil qui l'élevait.

— Pars, tu as à peine le temps, dit-il tout à coup, voulant couper court à son embarras.

Il mit lui-même un gros paroissien dans la poche de son neveu, s'assura qu'il avait de la monnaie pour la quête et la location des chaises, et le poussa par les épaules dans l'escalier.

En pénétrant sous la magnifique coupole de la cathédrale, Claude se demanda si, en effet, le vieux chanoine n'avait pas un peu raison quand il s'élevait contre certains habitudes de la messe de onze heures — que dans sa rudesse puritaine il appelait « les marchands du temple. » — Des yeux fréquemment levés par-dessus le livre de prière aux vignettes luxueuses, des trains qui conservaient sur le prie-Dieu leurs ordures mondaines, des hommes aux bras croisés dont le regard interrogeait le vœu, pour mettre des entr'actes à de trop longues fixités: tout cela donnait à l'assistance une physionomie qui n'est pas celles des messes matinales. Une petite chapelle latérale semblait surtout éveiller autour d'elle une curiosité discrète. Claude regarda et reconnut Mme d'Onfroy. — A deux pas en arrière, se tenait une femme blonde en enfant à côté d'elle; sans doute l'Allemande dont avait parlé Tamponnet. Les circonstances du mariage de Mme d'Onfroy, la rareté de ses apparitions au chef-lieu, et surtout son procès devant le tribunal de la petite ville: il y avait là plus qu'il n'en fallait, pour faire converger sur elle tous les regards. D'une élégance suprême, malgré

le deuil qu'elle portait encore, elle se tenait à genoux, son livre à fermoirs coquettement entr'ouvert dans sa main gantée, complètement indifférente en apparence à l'attention qu'elle excitait. Une fois seulement, ayant retourné sa chaise, son œil croisa tranquillement tous ces yeux tournés vers elle, et un petit pli, moitié ironique, moitié satisfait, reprit vaguement le coin de sa bouche.

Ce dimanche-là, Claude Ravasson vint de bonne heure au Cercle du Barreau, lui qui le fréquentait peu d'ordinaire. Il y fit une orgie de cigares, lui qui ne fumait pas d'habitude.

Il y développa des théories renversantes de morale, de philosophie, d'économie politique, à faire pâmer les Joseph Prudhomme de cru, lui qui détestait la discussion. Enfin, il s'assit à la table de Rubicon, et prudemment, lui qui ne jouait jamais, attendit patiemment l'arrivée de la présence de Mme d'Onfroy. Il fit un pas et s'arrêta profondément Sabine qui entrain.

— Combien j'avais hâte, mon cher avocat, de vous féliciter de votre belle plaidoirie et de vous remercier de tant de zèle et de tant de talent!

De son côté, madame, je me souvenais trop de mon séjour aux Combels, pour n'être peu impatient de vous présenter mes devoirs.

Elle lui tendit sa belle main, et ils se regardèrent... Le temps a beau agir, déplacer les points de vue, convertir en de simples relations bienveillantes les enthousiasmes éteints, un souvenir comme celui qui existait entre Claude et Sabine, quelque péril qu'on le juge, ne se supprime pas.